

Outre la critique portée sur cette liste fermée, notre organisation syndicale souhaite aujourd'hui que l'URSSAF puisse se saisir de cette question, autour des événements mêmes, et ceci pour trois raisons :

- Prenons l'exemple de Noël, une fête aux racines religieuse, d'abord païenne puis revendiquée chrétienne même si elle devient et progressivement commerciale.

Notre organisation syndicale, œuvrant au quotidien pour promouvoir et défendre la laïcité dans la construction d'une République sociale, voit cet événement comme une atteinte à ce principe. Dans la pratique, il serait plus judicieux de remplacer par les « fêtes de fin d'année », permettant ainsi, tout en étant dans la réalité, de ne pas se référer à la question de Noël.

Il n'est pas plus légitime de vouloir accorder des avantages en mettant en avant la fête de Noël que le solstice d'hiver par exemple ou bien la nouvelle année civile.

-La seconde, c'est l'actualisation de cette liste en rapport avec des valeurs davantage progressistes. Si nous pensons qu'il est toujours important de laisser la question de la naissance ou l'adoption, ou des Unions civiles, nous sommes beaucoup plus réservés sur la question de la fête des mères et fête des pères. Le message véhiculé à travers cette fête, sans revenir sur l'historique, reste cantonné à la question de la parentalité. Nous pensons au contraire qu'il faudrait remettre des événements davantage liés au travail, comme le premier mai, dans une perspective universaliste et de progrès, base de l'émancipation individuelle et collective des ASC.

- La troisième enfin, serait de laisser une 13ème possibilité pour chaque CSE, qu'il pourrait adopter via une délibération dans son instance. Libre ensuite à chaque CSE de faire un choix supplémentaire, en fonction des débats internes, du territoire, en respectant les principes de non-discrimination, tels que définis par la loi et la jurisprudence actuelle, et de laïcité. Pourquoi ne pas imaginer ainsi des dates symboliques, comme l'anniversaire de la mise en place des congés payés, le 14 Juillet, et redonner un sens démocratique en favorisant les ASC autour d'événements forts.

Pour toutes ces raisons-là, et même si l'instance du CSE est imparfaite - d'autant plus depuis la dernière contre-réforme mettant à mal ce puissant outil pour les salariés, nous souhaiterions que ce point puisse être discuté et débattu lors de prochain conseil d'administration.

Les administrateurs syndicaux et la ministre du travail nous lit en copie.

Recevez nos salutations syndicales

**Francky POIRIEZ**  
**Pour le secteur Laïcité et luttés contre les discriminations**